



VALLEE SUD – GRAND PARIS

ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL

CONSEIL DE TERRITOIRE EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU 25 JUN 2019

Nombre de Conseillers en
exercice.....80

**Objet : Bilan de la
concertation et arrêt du
Règlement Local de
Publicité intercommunal
(RLPi)**

Affiché le :

- 3 JUIL. 2019

En Préfecture le :

- 3 JUIL. 2019

Certifié exécutoire
Pour le Président et
Par délégation

Michel GUENNEAU
Directeur général
des services

Par suite d'une convocation en date du 19 juin 2019, les membres composant le Conseil de Territoire se sont réunis à 18h30 Salle les Colonnes à Bourg-la-Reine sous la présidence de Monsieur Jean-Didier BERGER, Président.

ETAIENT PRESENTS : M. Jean-Didier BERGER, Mme Marie-Hélène AMIABLE, M. Etienne LENGEREAU, M. Jean-Yves SENANT, M. Jean-Pierre SCHOSTECK, Mme Jacqueline BELHOMME, M. Laurent VASTEL, M. Philippe LAURENT, M. Philippe LOREC, Mme Rachel ADIL, M. Joël ALLAIN, M. Jean-Philippe ALLARDI, M. Antoine BOUCHEZ, Mme Chantal BRAULT, M. Jean-Claude CAREPEL, M. Pascal COLIN, M. Serge CORMIER, Mme Armelle COTTENCEAU, M. Elie DE SAINT JORES, M. Patrick DONATH, Mme Sylvie DONGER, Mme Claude FAVRA, Mme Muriel GALANTE-GUILLEMINOT, Mme Dominique GASTAUD, Mme Taousse GUILLARD, Mme Colette HUARD, M. Serge KEHYAYAN, Mme Maryse LANGLAIS, Mme Camille LE BRIS, M. Jacques LEGRAND, M. Jean-Pierre LETTRON, Mme Pascale MALHERBE, M. Philippe MARTIN, M. Jean-Paul MARTINERIE, Mme Pascale MEKER, Mme Françoise MONTSENY, Mme Aicha MOUTAOUKIL, Mme Corinne PARMENTIER, Mme Perrine PRECETTI, Mme Christine QUILLERY, Mme Véronique RADOARISOA, Mme Isabelle RAKOFF, M. Philippe RIBATTO, M. Patrice RONCARI, Mme Stéphanie SCHLIENGER, M. Carl SEGAUD, Mme Nadia SEISEN, M. Yves SÉRIÉ, M. Philippe SERIN, M. Joaquim TIMOTEO, M. Said ZANI.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.5211-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :

M. Georges SIFFREDI à M. Jean-Pierre SCHOSTECK, M. Benoit BLOT à M. Jean-Didier BERGER, M. Yves COSCAS à M. Serge KEHYAYAN, M. Rodéric AARSSE à Mme Pascale MEKER, M. Patrice CARRÉ à Mme Dominique GASTAUD, M. Bernard FOISY à Mme Christine QUILLERY, Mme Pénélope FRAISSINET à M. Jean-Paul MARTINERIE, M. Joël GIRAULT à Mme Claude FAVRA, M. Mouloud HADDAD à Mme Nadia SEISEN, Mme Carole HIRIGOYEN à M. Antoine BOUCHEZ, Mme Roselyne HOLUIGUE-LEROUGE à Mme Chantal BRAULT, M. Jean-Yves LE BOURHIS à Mme Armelle COTTENCEAU, M. Alain LE THOMAS à Mme Marie-Hélène AMIABLE, M. Pierre MEDAN à M. Philippe SERIN, Mme Isabelle ROLLAND à M. Jean-Yves SENANT, Mme Sophie SANSY à Mme Perrine PRECETTI, Mme Irène TSILIKAS à M. Carl SEGAUD, M. Thierry VIROL à M. Etienne LENGEREAU.

ABSENTS EXCUSES :

M. Jean-Paul BOULET, M. Thierry BRACONNIER, Mme Patricia CHALUMEAU, Mme Gabrielle FLEURY, M. Jean-Patrick GUIMARD, Mme Nathalie LÉANDRI, Mme Corinne MARE-DUGUER, M. Philippe PEMEZEC, Mme Erell RENOUARD, M. Roberto ROMERO AGUILA.
M. Jean-Emile STEVENON.

- 1) Le Président, ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.
- 2) Madame Rachel ADIL est désignée pour remplir ces fonctions.

CONSEIL DE TERRITOIRE
Séance du 25 juin 2019

Objet : Bilan de la concertation et arrêt du Règlement Local de Publicité intercommunal (RLPi)

Le Conseil de Territoire,

VU le code de l'environnement et notamment ses articles L. 581-14 et suivants ;

VU le code de l'urbanisme et notamment ses articles L. 153-8 et suivants et R. 153-1 et suivants ;

VU la délibération n° CT2019/022 du 26 mars 2019 prescrivant l'élaboration du règlement local de publicité intercommunal ;

VU la délibération n° CT2019/027 du 17 avril 2019 prenant acte de la tenue du débat sur les orientations générales du règlement local de publicité intercommunal ;

VU le projet de règlement local de publicité intercommunal annexé ;

VU le bilan de la concertation annexé ;

CONSIDERANT l'avis de la commission Habitat, aménagement et urbanisme, développement économique, développement durable et environnement du 12 juin 2019 ;

Après en avoir délibéré à l'unanimité

ARTICLE 1^{er} - TIRE le bilan de la concertation mise en œuvre à l'occasion de l'élaboration du projet de RLPi, dont les modalités correspondent à celles qui ont été définies par la délibération du 26 mars 2019, tel qu'annexé à la présente délibération.

ARTICLE 2 - ARRETE le projet de Règlement Local de Publicité intercommunal, tel qu'annexé à la présente délibération.

ARTICLE 3 - PRECISE que :

- la présente délibération sera affichée pendant un mois au siège de l'Etablissement Public Territorial Vallée Sud - Grand Paris et dans chacune des onze mairies de ses communes membres, conformément aux dispositions de l'article R 153-3 du code de l'urbanisme ;
- la présente délibération sera en outre publiée au recueil des actes administratifs de l'Etablissement Territorial Vallée Sud - Grand Paris ;
- le projet arrêté de RLPi sera soumis pour avis aux personnes publiques associées à son élaboration et à la Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites des Hauts-de-Seine, conformément aux dispositions des articles L 153-16 du code de l'urbanisme et L 581-14-1 du code de l'environnement, ainsi que, à leur demande aux communes voisines, aux établissements publics de coopération intercommunale voisins et associations de protection de l'environnement agréées et aux associations locales agréées, conformément aux dispositions des articles L 153-17, L 132-12, L 132-13, R 153-4 et R 153-5 du code de l'urbanisme ;
- le projet arrêté de RLPi, accompagné des avis recueillis, sera ensuite soumis à enquête publique, conformément aux dispositions des articles L 153-19 et R153-8 et suivants du code de l'urbanisme.

Pour extrait certifié conforme,

- 2^{ème} JULI. 2019

